



# RAPPORT

CCE 2020-0488

La conjoncture économique dans  
l'industrie de la chimie

CCE  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
CRB





## **Avant-propos**

# **Rapport sur la conjoncture économique dans l'industrie de la chimie**

Le rapport sur la conjoncture économique dans l'industrie de la chimie est le fruit d'une collaboration entre le SPF Economie et le secrétariat du Conseil central de l'économie (CCE).

Vous pouvez consulter le rapport complet via [ce lien](#).

Dans le contexte de l'identification et de la mise en œuvre des synergies entre le secrétariat du Conseil Central de l'Economie (CCE) et le SPF Economie, un projet commun a été mis en place dans le domaine des analyses sectorielles de la conjoncture.

Le SPF Economie utilisera entre autres son expertise, en collaboration avec le Conseil Central de l'Economie, pour examiner en détail et clarifier la conjoncture de secteurs comme ceux de la distribution, de l'alimentation, de la chimie et du textile.

Le rapport actuel « Conjoncture économique dans l'industrie chimique, des sciences de la vie et de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc – Octobre 2019 » a été élaboré par l'équipe de la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale du SPF Economie (Chantal Binotto, Arno Noens, David Restiaux, Richard Saka Sapu, Kris Van den Berghe et Vincent Vanesse). Il fait l'objet d'un examen minutieux par le Comité de pilotage (Peter Van Herreweghe, Emmanuel De Béthune et Jean-Paul Denayer).

Le rapport de conjoncture précédent sur les évolutions de ces secteurs date de 2018, et peut être consulté sur le site web du SPF Economie : « [Rapport sur la conjoncture économique de l'industrie chimique, des sciences de la vie et de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc - Octobre 2018](#) ».

Les expériences positives de cette coopération et les synergies réalisées offrent de nombreuses perspectives de collaboration entre le SPF Economie et le secrétariat du CCE pour d'autres projets et études. Les deux directions ont d'ailleurs conclu un protocole d'accord afin d'intégrer ce type de coopération de manière structurelle dans les deux institutions et sont favorables à étendre cette collaboration dans le cadre des analyses conjoncturelles sectorielles des commissions consultatives spéciales (CCS) du CCE.